

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 4 juillet 2016 à 19 h à Cernay-la-Ville

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- Mme LAWRENCE Boullay-les-Troux
- M. BOUCHER Bullion
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POUILLON Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. BARBOTIN Conseil régional Ile-de-France
- M. CHEVRIER Conseil régional Ile-de-France
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme MEYER Gambais
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. LE FOLL Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. CANAL Longvilliers
- Mme DOUCET-PREVOT Méré
- M. HAMON Milon-la-Chapelle
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. LAMBERT Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. BIENVAULT Saint-Rémy L'Honoré
- M. BOUNATIROU Senlis
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

Mme BRETAGNE (Saint-Arnoult-en-Yvelines), Mme PESQUIE (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne), M. DEBONNE (Bures-sur-Yvette), M. LURANESKI (Les Molières), M. VERMILLON (Gometz-le-Chatel), M. FEYT (BOULLAY-LES-TROUX), Mme METREAU (Montfort l'Amaury), M. MERHAND (Saint-Lambert-des-Bois), M. BENTEGEAT (Région IDF), Mme GIOBELLINA (UAP).

PNR : MMES LE LAGADEC, DUMAZEAU, FRANCOLIN, MONTET, MONTABORD, HOUGUET, BUREAU et MM VAN BUSSEL, STEPHAN, PERRIN, HARDY, ROCHER, MARI.

Absents excusés :

- | | |
|------------------------|------------------------------------|
| • M. PICARD | Bullion |
| • M. PELLETIER | CC Haute Vallée de Chevreuse |
| • Mme LASRY-BELIN | CC Rambouillet Territoire |
| • Mme DARCOS | Conseil départemental de l'Essonne |
| • Mme LAUNAY | Conseil départemental de l'Essonne |
| • Mme BOUTIN | Conseil départemental des Yvelines |
| • Mme WINOCOUR-LEFEVRE | Conseil départemental des Yvelines |
| • M. HUGONET | Conseil régional Ile-de-France |
| • M. AIT | Conseil régional Ile-de-France |
| • M. DESSAUX | Forges-les-Bains |
| • Mme ANSART | Forges-les-Bains |
| • M. BOURNAT | Gif-sur-Yvette |
| • M. HOUILLON | Magny-les-Hameaux |
| • M. BESCO | Magny-les-Hameaux |
| • M. LOMMIS | Mareil-le-Guyon |
| • M. JOUIN | Mareil-le-Guyon |
| • M. PIQUET | Rambouillet |
| • M. DELPORT | ONF |

Pouvoirs :

M. AIT	à	M. BARBOTIN
M. LOMMIS	à	M. LE FOLL
Mme DARCOS	à	M. POUPART
M. HOUILLON	à	M. PASSET

1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 13 avril 2016.

Mme GIOBELLINA (UAP) demande une modification au compte-rendu page 9/11 -point 15
« Enquête publique sur le projet de Ligne 18 « Orly Versailles » réalisée par la Société du Grand Paris »

L'association « Union des Amis du Parc » est opposée à la ligne 18 mais également à la création de toute autre nouvelle infrastructure. Elle demande en revanche que soient accélérés les études et les travaux pour l'amélioration des transports en commun existants.

Sous cette réserve, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. Modifications du guide des aides. Chapitre 10 : « Développement économique »

Le Parc procède régulièrement à des ajustements de son guide des aides, par chapitres thématiques afin qu'il réponde au plus près à la réalité du terrain et à l'évolution des besoins d'aides financières.

Les modifications proposées pour le chapitre 10 « Développement économique » ont été examinées lors de la Commission restreinte « Développement Economique » du 22 juin 2016 et par les membres du bureau Syndical. Il s'agit d'une mise à jour des montants (diagnostic accessibilité, accompagnement cession/reprise d'entreprises) et de la suppression de certaines aides devenues caduques ou qui ne sont plus d'actualité.

Les modifications, telles que détaillées dans l'annexe 1 jointe, sont adoptées à l'unanimité.

3. Validation des aides attribuées par la commission restreinte « Développement économique et Energie » réunie le 22 juin 2016.

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance de l'instruction proposée par la commission restreinte « Développement économique et énergie » pour l'attribution d'aides. (annexe 2)

Pour la partie « Développement économique » :

▪ Présentation dispositif des Boutiques à l'essai

Le Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse propose aux propriétaires de locaux d'activités (publiques et privés) de diffuser une offre sur sa **Bourse aux locaux**.

Dans un contexte de **dévitilisation des centres-bourgs** (périphérisation des activités et des services, croissance du nombre de mètres carrés commerciaux cinq fois plus rapide que la croissance de la population) se traduisant par une augmentation de la **vacance commerciale**, la commission Développement Economique propose **d'expérimenter** l'opération de « **Boutique à l'Essai** » sur le territoire du PNR.

Cette opération ayant pour but de permettre, pendant une durée de 6 mois (renouvelable), à un **porteur de projet de tester son projet de commerce dans un local vacant**. L'objectif final étant de **pérenniser ces installations** au-delà de la phase d'essai.

L'opération a été mise en place en juin 2013 en partenariat avec **la Ville de Noyon** (Oise), la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, Avenir l'association des commerçants et Initiative Oise Est et a permis la revitalisation d'un quartier de la Ville de Noyon.

Le PNR décide d'adhérer à ce dispositif permettant aux communes de bénéficier de la marque « Boutique à l'essai », d'outils méthodologiques et juridiques et d'un accompagnement pendant 3 ans (conseils, retours d'expériences des autres collectivités). Le PNR en partenariat avec les organismes professionnels du territoire (Chambres consulaires, BGE, ADIE, France Active, Initiative, financement participatif) mettra en place **l'accompagnement des candidats à l'installation** (business plan, financement, suivi) et créera un **comité de sélection des candidatures**.

Les communes quant à elles participeront à la communication autour du dispositif (impression des vitrophanies et des flyers, communiqué de presse). **Les propriétaires** de locaux commerciaux seront invités à proposer des loyers attractifs durant la phase de test.

A ce jour, 5 communes sont intéressées par le dispositif **dont 3 ont déjà identifié des locaux vacants pour lancer l'opération**.

Une subvention de 6 600 € est accordée pour la mise en place du dispositif.

▪ Fonds aides aux entreprises

Création du Restaurant gastronomique « Les terrasses de Clairefontaine » à Clairefontaine en Yvelines – Mr Ouazana pour la restructuration complète du restaurant, création de salles et d'une

terrasse, aménagement de la cuisine et achat d'équipements : montant des investissements HT : 378 540,98 € (dépenses éligibles)-Subvention accordée : 11 250 € (plafond)

Ce projet est en cohérence avec le projet de la commune de Clairefontaine de requalifier et redynamiser le centre-bourg et complémentaire par rapport à l'offre de restauration implantée dans la commune. De plus, le chef du restaurant souhaite travailler et valoriser des producteurs locaux.

Création d'une crèche micro-crèche « Chez Baw » aux Essarts-Le-Roi - Mme Fontan pour l'aménagement interne de la micro-crèche (équipement, mobilier, informatique) : Montant des investissements HT : 206 819 € - Subvention accordée : 11 250€ (plafond)

Madame Aubert demande que la plus grande prudence soit observée sur l'instruction de ces dossiers et que soient vérifiés les agréments de la CAF. Il faudra également vérifier les co-financements CAF, département, MSA. Les membres du comité décident que la convention ne sera versée qu'après versement de la subvention de la CAF.

De nombreux besoins non couverts sont identifiés dans ce secteur d'activité. Si un nombre de dossiers très important est transmis au Parc, pourra-t-on faire face ? Il faut probablement réfléchir à l'encadrement de ce type d'aide par des critères spéciaux.

Modernisation du « Café de la Poste » à Montfort L'Amaury – Mr et Mme Marrière-Faroux pour des travaux d'harmonisation des 2 façades des anciens restaurants afin de ne faire plus qu'un seul restaurant : montant des investissements HT: 131 100 € Subvention accordée : 22 500€ (plafond)

Le « Café de la poste », très prisé des habitants, constitue un lieu d'échange et de convivialité qui renforce le dynamisme et l'attractivité de la ville. Son projet de développement est pertinent et contribuerait à la pérennisation de son activité.

Modernisation de « la biscuiterie de la Vallée » aux Essarts le Roi – M. Ternat pour la réalisation de travaux et achat de nouvelles machines suite au déménagement de l'entreprise sur le territoire du Pnr : Montant des investissements HT: 85 000 € - Subvention accordée : 22 500€ (plafond)

Cet artisan cherche depuis longtemps à s'implanter sur le territoire du PNR, son projet d'installation permettra de mettre en cohérence ses produits et sa stratégie de communication. Aujourd'hui, il existe très peu de biscuiteries artisanales s'adressant à une clientèle de proximité, c'est un savoir-faire qui trouvera un accueil local favorable.

Modernisation du salon de coiffure Excellence au Mesnil Saint Denis - Mme Pereira pour le réagencement complet du salon, travaux d'électricité, achat de matériels et réalisation de travaux d'accessibilité suite à un diagnostic : montant des investissements HT : 47 728.11 € - Subvention accordée : 14 318,43€

Salon de coiffure réputé et très apprécié des habitants de la commune. Projet de mise en accessibilité et volonté de s'inscrire dans la prochaine édition des Eco-défis du PNR.

Création d'une boulangerie à Jouars Pontchartrain – M et Mme Ildevert pour la création complète d'une nouvelle boulangerie : aménagement complet du local, four, matériels : montant des investissements HT 167 750 €-Subvention accordée : 11 250€ (plafond)

La Chambre de métiers émet un avis favorable et indique que ce projet d'implantation ne représente pas une concurrence directe à la boulangerie déjà installée car les deux établissements ne proposent pas les mêmes produits et n'ont pas le même positionnement marketing. De plus, la Chambre de métiers indique que la zone de chalandise est suffisante (les moyennes professionnels : 1 boulangerie pour 1800 habitants, la commune de Jouars-Pontchartrain compte 5600 habitants et la route départementale offre un flux de véhicules important qui renforce la faisabilité du projet).

Création d'une entreprise « la Vallée cafés gourmands » à Chevreuse – Mme Gueguen pour l'aménagement du local de fabrication, achat de matériels et d'un véhicule de livraison réfrigéré : montant des investissements HT : 30 273,11 €- Subvention accordée : 3 405,72 €

Projet proposant une offre atypique se positionnant sur un marché porteur. Ce projet pourrait s'inscrire dans les filières des circuits-courts (savoir-faire local, distribution auprès des cafés-restaurants-salons de thé) et s'inscrire dans le projet de Monnaie Locale Complémentaire (MLC).

Modernisation du restaurant la Bienvenue à Chevreuse – M Chou pour la rénovation complète du restaurant (dont accessibilité), salle, cuisine, matériel : Montant des investissements HT : 66 621,80 € - Subvention accordée : 19 986,54 €.

Ce restaurant installé depuis plus de 25 ans à Chevreuse nécessite une rénovation complète pour moderniser son activité et son image. La rénovation prévoit également une modification de la façade et de l'enseigne en cohérence avec la charte signalétique du PNR.

▪ **Appui au développement des métiers d'arts : salon collectif**

L'Art Renaissances à Cernay la Ville - Chantal VAIDIE

Tapissière d'ameublement et abat-jouriste : réfection de sièges en traditionnel et contemporain, confection de décor du lit, de la table et de la fenêtre, restauration et création d'abat-jour.

Demande de subvention pour la participation au **Salon Maison et Objets** qui se tiendra du 2 au 6 septembre 2016 à Paris-Frais de stand : 1 535 € HT -Subvention accordée : 500 €.

Muriel CHENE à Auffargis – Création en pâte de verre (cristal)

Créations en pâte de verre sur le procédé de moule à la cire perdue.

Demande de subvention pour la participation au salon Artoulouse'exp 2016 (Toulouse) : salon d'art contemporain présentant plus de 150 artistes du 18 au 20 mars 2016. Frais de stand : 835 € HT - Subvention accordée : 500 €.

Cloé d'Anglade à Chevreuse – Evelyne COUTURA

Création de bibis et bijoux de tête dans un style rétro et romantique.

Demande de subvention pour la participation à la Fête de la Création et des Métiers d'Art (Saint-Jean de Beauregard) du 10 au 12 juin 2016. Frais de stand : 250 € HT -Subvention accordée : 250 €.

Pour la partie : « Energie » chapitre 5 du Guide des aides

Conseil en énergie partagé (CEP) :

- **Rochefort-en-Yvelines** : aide 5.1 – phase 1.1 année 2016
Montant total = 1 335 €, subvention PNR (70%) = 934,50 € participation RT78 (10%) = 133,50 €
- **La Queue-lez-Yvelines** : aide 5.1 – phase 1.1 année 2016
Montant total = 3 327 €, subvention (70%) = 2 328,90 €
- **Senlisse** : aide 5.2 – phase 3.1 année 2016
Montant total = 685 €, subvention (50%) = 342,50 €
- **Magny-les-Hameaux** : aide 5.2 – phase 3 années 2016-2017-2018
Montant total = 11 341,25 €/an, subvention (50%) = 3 500 €/an (plafond)

- **Réduction de la pollution lumineuse (aide 5.5) :**

- **Choisel** : horloges astronomiques pour extinction.

Montant des travaux = 515 €, subvention (70%) = 360,50 €

- **Le Mesnil-Saint-Denis** : horloges astronomiques pour extinction.

Montant des travaux = 12 585 €, subvention (70%) = 8 000 € plafond

- **Les Mesnuls** : rénovation de lanternes.

Montant des travaux = 12 590,90 €, subvention (70%) = 8 000 € plafond

Ces différentes aides sont adoptées à l'unanimité.

4. Demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Ile-de-France pour le programme zéro-phyto des communes de la Mauldre et de la Vesgre.

De nombreuses communes du territoire du Parc se sont engagées dans des démarches volontaires de réduction et/ou de suppression de l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion de leurs espaces. Certaines adhèrent à des programmes qui dépassent les limites du territoire (« Phyt'Eaux Cités » mené par le SEDIF, programme du SIAEP de la forêt de Rambouillet), d'autres bénéficient déjà du programme « zéro-phyto » du Parc. Une enquête auprès des collectivités a montré que 13 communes du Nord-Ouest du Parc, sur les bassins versants de la Mauldre et de la Vesgre, ne sont pas accompagnées dans une telle démarche. L'objet de ce programme est de proposer à ces communes un accompagnement par le Parc pour élaborer un plan de gestion différenciée des espaces communaux, respectueux de la biodiversité et de la ressource en eau.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Ile-de-France, au taux maximum, pour la mise en œuvre du programme « Objectif zéro phyto » sur les communes des bassins versants de la Mauldre et de la Vesgre ainsi qu'à engager la procédure de passation des marchés, toutes les démarches administratives et à signer les conventions d'aide financière afférentes.

5. Convention Commune-associée avec la commune des Molières.

Les habitants de la commune des Molières se sont prononcés à une majorité très large, lors d'un référendum local, en faveur de l'adhésion de leur commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR en qualité de « Commune associée ». Après la commune de Gometz-le-Châtel, la commune des Molières sera la 2ème commune à obtenir le statut de « Commune associée ».

M. Poupard présente aux membres du comité syndical les grandes directions de ce futur partenariat. Le maire des Molières, M. Lubraneski prend la parole pour présenter sa commune. Il rappelle que la population s'est prononcée favorablement à 82%. Le débat très vif qui avait eu lieu lors de la révision de la Charte est totalement retombé. Il rappelle son intention de demander l'adhésion en tant que membre du Parc dès que la loi le lui permettra. Il précise également que la commune des Molières héberge désormais le siège du CIVAM, dont les actions de promotion des circuits courts de distribution des produits agricoles s'apparentent à celles du Parc. Il évoque également une propriété communale : la *Maison de l'Eau* située entre le bourg et la vallée, qui va constituer un point d'attraction pour les habitants et les randonneurs.

Considérant la situation géographique de la commune, les objectifs convergents de la commune et du Parc en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, touristique et la volonté de partenariat actif entre le Parc naturel régional et la commune des Molières, les Elus acceptent, à l'unanimité, le projet de convention « Commune associée » entre la commune des

Molières et le Parc naturel régional. Pour le moment, la commune des Molières disposera donc d'une voix consultative au comité syndical.

A la différence des villes portes, les communes associées ont cependant vocation à adhérer au Parc en cours de Charte, ce processus est désormais autorisé par la loi sur la reconquête de la Biodiversité et devrait intervenir après la publication du décret d'application.

6. Création d'une régie de recettes pour la future boutique du Petit Moulin des Vaux de Cernay

Le Petit Moulin des Vaux de Cernay ouvrira au public dans l'été. Outre l'ouverture d'un musée de site, le Café du Petit Moulin offrira aux visiteurs de la petite restauration et des boissons non alcoolisées, une boutique proposera différents produits dérivés.

Considérant l'ampleur du projet et l'activité prévue pour ce nouvel équipement du Parc, il est souhaitable de demander à Monsieur le Trésorier la création d'une nouvelle régie de recettes en application de l'article L 2122-22 al 7 du code général des collectivités territoriales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président rappelle que la prochaine inauguration aura lieu le 8 octobre prochain.

7. Fixation des tarifs pour l'entrée du Musée de site et les produits du café et de la future boutique

Les tarifs d'entrée du musée de site comme les tarifs qui seront pratiqués pour la vente des produits dérivés pour la boutique du Petit Moulin sont adoptés à l'unanimité par le Comité Syndical.

Tarifs d'entrée :

Plein tarif : 4,00 €

Réduit (séniors, étudiants, demandeurs d'emploi, visiteurs handicapés, 13-18 ans) : 3,00 €

Enfant 6-12 ans : 2,00 €

Enfant - 6 ans : gratuit

Tarif groupe/ personne (à partir de 10) : 3,00 €

Tarif famille (2 adultes + 2 enfants) : 10€

Tarifs de la Boutique :

Produits dérivés

- Puzzle : 12,00 €
- Crayon de papier : 1,50 €
- Porte-clés : 3,00 €
- Magnet : 4,00 €
- Maquette Moulin : 10,00 €

Carterie

- Grandes cartes postales paysages PNR : 1,70 €
- Cartes postales reproduction : 2,00 €
- Enveloppe : 0,10 €
- Timbre : vente au tarif facial du timbre
- **Papeterie**
- Marque-pages : 1,00 €
- Carnet A5 : 8,00 €
- Carnet A6 : 5,00 €
- Carnet de croquis : 8,00 €

Librairie (pré-achat des ouvrages 10 exemplaires maximum)

- Les peintres de la Vallée de Chevreuse, Philippe et France Schubert : 32,00 €
- L'art en Vallée de Chevreuse du XIXème siècle à nos jours. Emmanuel Lansyer : 10,00 €
- L'art en Vallée de Chevreuse du XIXème siècle à nos jours Armand Cassagne : 10,00 €
- L'art en Vallée de Chevreuse du XIXème siècle à nos jours - Fernand Quignon : 10,00 €
- Catalogue raisonné de Pelouse, Patrick Levesque, Edouard Stephan : 50,00 €
- La Vallée de Chevreuse en 1900 à travers les cartes postales, Peintres et Paysages Tome I : 30,00 €
- La Vallée de Chevreuse en 1900 à travers les cartes postales, Peintres et Paysages Tome II : 40,00 €
- La Vallée de Chevreuse en 1900 travers les cartes postales, Peintres et Paysages Tome III : 40,00 €
- L'art français, Le XIXe siècle - Henri Loyrette, Allard, des Cars : 30,33 €
- La peinture du XIXe siècle en Europe - Lorenz Eitner : 29,45 €
- Peindre en plein air au XIXe siècle - Frédéric David : 10,00 €
- Rosa Bonheur l'éloge du monde animal - Dir. Judith Cernogora : 20,00 €
- Fernand Quignon, Catalogue raisonné - Brigitte Potiez-Soth : 28,00 €
- Harpignies - Elric Dufau, François Darnaudet : 16,00 €
- Jean Achard, un paysagiste à l'école de la nature - Laurence Huault-Nesme : 27,49 €
- Lansyer, maître du luminisme - de Blancas : 45,00 €
- Le moulin et le meunier – Claude Rivals : 39,45 €
- Les moulins à eau en France – Michèle Morin, Emile Couraud : 20,20 €

Tarifs de la Restauration

- Tarte salée : 3,00 €
- Tartelette simple : 2,50 €
- Tartelette saison (fruits rouges) : 3,50 €
- Viennoiseries : 1,00 €
- Boissons froides au verre (jus de fruits, au sirop, eau) : 1,00 €
- Boissons chaudes (café, thé, chocolat): 1,50 €
- Café gourmand : 2,50 €
- Macarons /pièce : 2,00 €
- Miel du Parc : 3,50 €
- Biscuits secs :
- Florentins sachet : 5,70 €
- Rochers sachet : 6,30 €
- Financiers sachet : 5,00 €
- Palets sachet : 5,70 €

8. Création de dépôts-ventes dans la boutique du Château et la future boutique du Petit Moulin des Vaux de Cernay.

Le Parc souhaite proposer au public dans la boutique du Parc et dans la future boutique du musée de Site du Petit Moulin des produits issus de l'artisanat d'art des artisans d'art du territoire, des ouvrages....

L'organisation de dépôt-ventes dans les deux boutiques du Parc permet de proposer certains produits à la vente (artisanat d'art, livres..) sans faire l'avance des fonds pour une revente que l'on ne sait jamais certaine.

Des conventions particulières seront établies entre les dépositaires et le Parc afin de fixer notamment, les droits et obligations des parties, les conditions de vente, la liste et le coût des objets proposés en dépôt-vente, les modalités d'encaissements et de reversements des produits vendus...

Les membres du Comité adoptent, à l'unanimité, le principe de l'organisation de dépôts-ventes dans les boutiques du Parc.

9. Adoption de tarif pour les boutiques du Parc.

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité, le tarif suivant pour les deux boutiques du PNR:

- Mise en vente de l'ouvrage : « Flore et végétation de l'Etang de Saint Quentin et de ses abords » de Monsieur Gérard ARNAL à 36.10 €.

Monsieur Vandewalle profite de cette occasion pour remercier Monsieur Arnal pour son précieux concours apporté à l'équipe du Parc, qu'il s'agisse de l'accompagnement de la mission Environnement, ou de sa participation au conseil scientifique du Parc et celui du Petit Moulin.

10. Questions diverses :

Projet de charte zéro phyto sur le territoire du Parc

Présentation de François Hardy et Annaïg Montabord

Depuis quelques années, le Parc mène le programme « Objectif zéro phyto » sur son territoire. Voté en 2009 par le comité syndical du Parc, ce programme a pour objet de fédérer les communes volontaires autour de la problématique des produits phytosanitaires et de contribuer par une action locale à réduire voire même supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires. Animé par la cellule d'animation des contrats de bassin portée par le Parc (Contrat de bassin Yvette amont et Contrat de bassin Rémarde amont), ce programme s'est donc adressé dans un premier temps aux 15 communes (14 communes du Parc et 1 commune Ville-Porte) situées sur les bassins versants de ces rivières.

Cette première phase du programme « Objectif zéro phyto » s'est achevée au printemps 2015 avec l'adhésion de 14 communes qui ont pu bénéficier des prestations suivantes : état des lieux des pratiques et des modes de gestion de tous les espaces publics, sensibilité et objectifs d'entretien de ces espaces, réalisation d'un plan de gestion, organisation de journées collégiales avec retour d'expérience et de démonstration de matériels, mise à disposition d'outils de communication...

Le Parc s'est proposé d'étendre ce programme, dans un second temps, aux communes de son territoire n'ayant pas bénéficié de ce type de démarche, ce qui a été voté au budget 2015 pour les communes du bassin versant de la Mauldre et de la Vesgre.

Les élus des communes ayant participé à la première phase du programme ont émis le souhait d'élaborer une charte « zéro phyto » sur le territoire du Parc, à l'instar d'autres PNR (Gâtinais français, Livradois-Forez...). L'objectif de cette charte serait d'accompagner les collectivités vers le zéro pesticide strict sur tous les espaces publics, donc d'aller plus loin que la réglementation actuelle qui n'autorisera à compter du 1er janvier 2017 leur utilisation que sur les cimetières, terrains de sport et certaines voiries dans le cas unique de raisons de sécurité (cf. article 68 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte). Cette charte permettrait de plus à nos communes en zéro pesticide strict de candidater pour l'attribution du label national « Terre saine, communes sans pesticides » (qui distingue les collectivités étant déjà inscrites dans une charte vers le zéro pesticide et les collectivités non accompagnées par une telle charte qui doivent alors passer un audit). En tant que porteur de cette charte, le Parc aurait pour missions :

- d'accompagner les communes dans la mise en place de la démarche,
- d'organiser le suivi des actions (bilans annuels, évaluations...),
- de fournir des supports de communication à destination des élus et des administrés,
- de valoriser l'effort des signataires à travers ses outils de communication (presse, site Internet...).

Carte des cours d'eau des Yvelines

François Hardy, chef de la mission Environnement présente au Comité le projet de nouvelle cartographie de la trame bleue proposée par les services de l'Etat (DDT).

Il exprime les inquiétudes partagées par l'ensemble des environnementalistes sur les évolutions constatées sur cette nouvelle cartographie, qui a fait disparaître un grand nombre de cours d'eau dans leur partie amont proche de la source. Ceux-ci sont considérés comme des fossés, pouvant être curés, busés pour faciliter les écoulements vers la vallée et éviter l'expansion dans les champs. On peut craindre à l'inverse que les zones urbaines recueillent beaucoup plus rapidement le trop-plein lors d'épisodes de pluies intenses, si ces cours d'eau sont gérés comme des fossés, ce qui pourrait accentuer le risque d'inondations.

Le président informe le comité qu'il adresse une lettre au Directeur Départemental des Territoires afin de lui faire part de sa surprise devant cette carte sensiblement modifiée depuis la précédente version de 2015, qui avait recueilli l'assentiment de tous les acteurs.

Il mentionne également la réalisation d'une étude hydraulique dans le cadre du PAPI et coordonnée par la Commission Locale de l'Eau, qui permettra d'y voir clair et de prévenir le risque inondation sur notre territoire.

Autres points d'information

- Le président informe le comité des échanges qui ont eu lieu en bureau sur les projets d'implantation de deux zones commerciales Leclerc à Galluis et Châteaufort : le bureau souhaite faire part de la position défavorable du Parc sur l'implantation d'une grande surface à Châteaufort, au regard de la couverture actuelle en grandes surfaces et des aides consenties par le Parc pour le développement de l'artisanat et du commerce de proximité. Ce projet ne respecte pas les dispositions de la Charte du Parc et de son plan sur cette zone.

- Le mercredi 7 septembre, le Parc reçoit une délégation du Conseil Economique et Social au Parc emmenée par M. Jean-Louis Joseph, ancien président de la Fédération des Parcs naturels régionaux. La section Agriculture, Alimentation, Forêts est chargé d'un rapport sur l'agro-écologie.

- Rappel de la date de l'inauguration du Petit Moulin : le 8 octobre prochain en présence de Valérie Péresse et des représentants du département.

- Adoption le 15 juin dernier de notre Programme d'actions 2016 par la Région. En septembre, une partie du programme 2016 sera adoptée par l'Essonne à hauteur de 80 000€

- Valérie Péresse a chargé M Vandewalle d'une mission de réflexion sur la place et le rôle des parcs de la région Ile de France. Ce rapport doit être rendu aux environs du 15 octobre prochain. Le président du Parc va contribuer à la réflexion sur les enjeux actuels des parcs franciliens après la réforme territoriale. Cette dernière a rebattu les cartes, confortant la place des intercommunalités. Pour autant le label Parc demeure très important et courtisé par de nombreux territoires qui souhaiteraient le devenir. Il faut proposer des solutions efficaces et opérationnelles pour redéfinir la place des départements dans la contractualisation, pour mieux articuler les intercommunalités avec les parcs naturels régionaux, pour leur assurer des financements pérennes afin de mener à bien des projets d'envergure et pour faire davantage converger les projets de charte et l'ambition régionale. Le temps des parcs, simples structures d'ingénierie s'achève. Il faut également marquer le territoire par une possibilité de soutien aux acteurs économiques et sociaux et aux collectivités et par de grands projets innovants, davantage réalisables de par la transversalité caractéristique de la manière de travailler des parcs.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h30.